

SIMO INTERNATIONAL

**Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 1.600.000 €
Siège Social : 7/9 route des Champs Fourgons 92230 GENEVILLIERS
SIREN 331 692 665 RCS NANTERRE**

<p>TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 23 JUIN 2016</p>

I - DU RESSORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, ainsi que du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2015, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle prend acte que la Société a supporté au cours de l'exercice écoulé, des amortissement excédentaires et autres amortissements non déductibles visés à l'article 39-4 du CGI, pour un montant de 16.547 euros, ainsi que des provisions et des charges à payer non déductibles pour un montant de 12.725 euros.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 quitus de leur gestion à tous les membres du Directoire et du Conseil de surveillance et décharge de l'exécution de sa mission au commissaire aux comptes.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 font apparaître un bénéfice de 194.717 euros, décide de l'affecter de la manière suivante et de distribuer le dividende suivant :

MONTANT ET ORIGINE DES SOMMES A AFFECTER	AFFECTATIONS PROPOSEES ET POSTES CONCERNES
RESULTAT NET BENEFICE 194.717 €	<u>DOTATIONS AUX POSTES DE RESERVES</u> RESERVE LEGALE AUTRES RESERVES RESERVES REGLEMENTEES REPORT A NOUVEAU
<u>AUTRES PRELEVEMENTS COMPLEMENTAIRES</u> SUR PRIME SUR AUTRES RESERVES 125.283 € SUR REPORT A NOUVEAU ANTERIEUR	<u>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u> DIVIDENDE BRUT GLOBAL 320.000 €
TOTAL 320.000 €	TOTAL 320.000 €

Le dividende brut par action est de 0,10 €.

La société distributrice de ce dividende est obligatoirement tenue de prélever à la source sur le dividende revenant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, les sommes suivantes :

- en application des dispositions de l'article L 136-7-1, 2^e et 4^e alinéas du Code de la Sécurité Sociale, les contributions sociales sont retenues à la source (au taux de 15,5 %) ;

- en application des dispositions de l'article 117 quater du Code Général des Impôts, un prélèvement non libératoire dont le taux est de 21 %, hors contributions sociales, est appliqué aux dividendes bruts. Ce dernier prélèvement constitue un acompte d'impôt sur le revenu et est imputable par le bénéficiaire du dividende, sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au titre de laquelle il a été opéré.

Il est précisé s'agissant de ce dernier prélèvement visé à l'article 117 quater du Code Général des Impôts :

- qu'il n'est pas applicable, sous certaines conditions, aux revenus afférents à des titres détenus dans un PEA ;

- que le bénéficiaire du dividende, peut, sous certaines conditions, demander à être dispensé de ce prélèvement, en adressant à la société distributrice, une attestation sur l'honneur (CGI art. 242 quater) par laquelle le bénéficiaire indique à la société que son revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition établi au titre des revenus de l'avant-dernière année précédant le paiement, est inférieur selon le cas à 50.000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 €(contribuables soumis à imposition commune). Cette demande de dispense doit être formulée auprès de la société distributrice, sous la responsabilité du contribuable (et sous peine de sanctions en cas de déclaration inexacte), au plus tard le 30 novembre de l'année précédent celle du versement.

En **conclusion**, la situation fiscale résultant de ces dividendes est résumée comme suit :

1. Personnes morales

Dividende brut par action	Dividende net à percevoir par action
0,10 €	0,10 €

2. Personnes physiques

2.1.En l'absence de dispense du prélèvement prévu à l'article 117 quater du CGI

Dividende brut par action	Retenue à la source de la CSG-CRDS	Prélèvement Fiscal 21 %	Dividende net à percevoir par action
0,10 €	0,0155 €	0,021 €	0,0635 €

2.2.Avec dispense du prélèvement prévu à l'article 117 quater du CGI

Dividende brut par action	Retenue à la source de la CSG-CRDS	Dividende net à percevoir par action
0,10 €	0,0155 €	0,0845 €

Le paiement des dividendes est effectué à compter de ce jour.

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est indiqué dans le tableau ci-dessous le montant des dividendes distribués au titre des 3 derniers exercices ainsi que la ventilation du montant des dividendes distribués selon que ce dividende distribué ouvre droit pour les personnes physiques à l'abattement de 40 % prévu par l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts, pour le calcul de l'impôt sur le revenu du bénéficiaire :

Année de distribution	Distribution globale	Abattement de 40 %	Sans abattement
2013	480.000 €	Sur la totalité du montant distribué, soit 0,15 € par action	
2014	320.000 €	Sur la totalité du montant distribué, soit 0,10 € par action	
2015	320.000 €	Sur la totalité du montant distribué, soit 0,10 € par action	

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-86 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve les termes dudit rapport.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte que les membres du Conseil de Surveillance demandent qu'il ne soit pas distribué de jetons de présence pour l'exercice écoulé. Elle remercie le Conseil et en conséquence, décide qu'il ne sera pas distribué de jetons de présence au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

CINQUIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article L.233-8-1 du Code de commerce, l'Assemblée Générale constate qu'à la date de la présente assemblée, le nombre total de droits de vote existants, attachés aux 3.200.000 actions de 0,50 euros de nominal, est de 6.241.053.

II - DU RESSORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et agissant pour se conformer aux dispositions de l'article L 225-129-6 du Code de commerce, autorise le Directoire à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois et, sur ses seules décisions, par émission d'actions à souscrire en numéraire réservée aux salariés adhérents à un Plan d'épargne d'entreprise instituée à l'initiative de la Société et dans les conditions prévues aux articles L 3332-18, L 3332-19 et L 3332-20 du Code du travail.

Le Directoire est autorisé à procéder à cette augmentation, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions.

L'Assemblée Générale fixe le plafond maximum de l'augmentation de capital pouvant intervenir à la somme de 20.000 €

L'assemblée décide de renoncer expressément au droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles à émettre au bénéfice des salariés adhérents au plan d'épargne d'entreprise de la Société.

Cette autorisation est valable vingt-six mois à compter de la date de l'assemblée à intervenir.

L'Assemblée donne tous pouvoirs au Directoire à l'effet d'arrêter l'ensemble des modalités de la ou des opérations à intervenir et notamment déterminer le prix d'émission des actions nouvelles ; elle lui confère également tous pouvoirs à l'effet de constater l'augmentation ou les augmentations de capital réalisées en exécution de la présente autorisation, modifier les statuts en conséquence et, plus généralement, faire le nécessaire.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Le Président du Directoire
Monsieur Stéphane GORAL

SIMO INTERNATIONAL

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance

Au capital de 1.600.000 euros

Siège Social : 7/9 route des Champs Fourgons - 92230 GENNEVILLIERS

SIREN 331 692 665 RCS NANTERRE

RAPPORT DE GESTION

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

SIMO INTERNATIONAL

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance

Au capital de 1.600.000 euros

**Siège Social : 7/9 route des Champs Fourgons - 92230 GENNEVILLIERS
SIREN 331 692 665 RCS NANTERRE**

<p>RAPPORT DE GESTION PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 23 JUIN 2016</p>

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire en vue de statuer conformément à la loi et à nos statuts sur les comptes de l'exercice écoulé.

Lors de l'assemblée, vous entendrez également la lecture des rapports de la société SFECO & FIDUCIA AUDIT, notre Commissaire aux Comptes.

Les développements qui suivent ont donc pour objet de porter à votre connaissance les renseignements et les documents nécessaires à votre complète information en vue du vote des résolutions qui vont être soumises à votre suffrage.

Nous vous rappelons par ailleurs que tous les documents dont la communication est prévue par la loi et les règlements ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

1. INFORMATIONS D'ORDRE ECONOMIQUE

1.1 ACTIVITE ET RESULTATS DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE

Rappel de l'activité:

La société SIMO-INTERNATIONAL vend les stocks d'invendus de grandes marques mondiales du sportwear (vêtements et chaussures essentiellement). Menant des politiques de rotation toujours plus rapides de leurs collections (jusqu'à 4 à 5 par an), celles-ci ont intérêt à se reposer, pour la vente de leurs stocks d'invendus, sur un professionnel de confiance qui évitera scrupuleusement d'empiéter sur les canaux de distribution. Les rabais importants qu'obtient la société sur ces achats de collections à peine démodées lui assurent des marges commerciales confortables.

En 2010, confrontée régulièrement à des problèmes d'approvisionnement auprès des grandes marques, la direction de SIMO INTERNATIONAL a souhaité mettre en œuvre un relais de croissance en développant une activité d'achats/reventes de chaussures de marque, mais exercée dans un cadre plus classique que celui de déstockeur afin d'assurer la pérennité dans la récurrence des approvisionnements et donc du chiffre d'affaires (commercialisation d'articles de saison).

La nouvelle activité mise en œuvre n'ayant pas donné les effets escomptés sur 2011, le management de la société a décidé d'abandonner ce relais de croissance en se consacrant à son activité traditionnelle de déstockeur et en prospectant un nouvel outil de distribution notamment de ses produits, par l'intermédiaire d'internet.

C'est dans ce cadre de ce développement, qu'il a été constitué en février 2011 entre SIMO INTERNATIONAL et deux de ses cadres, la société SPACE MARKET, dont l'activité consiste en la distribution, la diffusion, l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la fabrication, la représentation, de tous produits mobiliers, objets et accessoires et prestations de services y afférentes.

Au cours du dernier trimestre 2011, le capital de SPACE MARKET a été ouvert à un investisseur.

Dans le cadre d'un accord conclu le 24 juin 2015 entre SIMO INTERNATIONAL et l'investisseur, notre Société a acquis la totalité des actions détenus par ce dernier, portant ainsi sa participation dans le capital de la société SPACE MARKET, à 90 %.

Orientation des opérations 2015 :

Après une baisse de son Chiffre d'Affaires en 2014 (7.040 K€), notre Société a substantiellement augmenté son Chiffre d'Affaires en 2015, qui a été porté à 9.013 K€.

Cette hausse de Chiffre d'Affaires est essentiellement due à l'augmentation du Chiffre d'Affaires à l'exportation (5.879 K€) qui a augmenté de 54 % par rapport à 2014, alors même que le Chiffre d'Affaires réalisé en FRANCE métropolitaine (3.135 K€) est resté stable (diminution de 3 %).

Nos charges d'exploitations (9.070 K€) ont augmenté de 15 % par rapport à celles de 2014 (7.879 K€). Cette augmentation est essentiellement imputable aux achats de marchandises (7.121 K€) qui ont augmenté de 19 % par rapport à 2014 (5.975 K€), mais qui ont permis de reconstituer notre stock qui représente en valeur nette, 5.297 K€ en 2015 (pour 4.366 K€ en 2014).

Les autres postes de charges, sont globalement restées stables. A noter toutefois qu'une provision sur stocks de 130 K€ (faible par rapport au montant de notre stock), diminuée par une reprise de provision pour 95 K€, a été passée sur l'exercice.

Cette hausse de Chiffre d'Affaires sur 2015, est d'autant plus appréciable, qu'elle s'inscrit dans une conjoncture économique générale, difficile, qui reste marquée depuis maintenant plusieurs années, par un fort ralentissement de la consommation des ménages et donc des commandes des clients. A ces difficultés générales s'ajoutent des difficultés récurrentes plus spécifiques liées à notre secteur d'activité, à savoir des problèmes d'approvisionnement auprès des grandes marques et à la baisse importante de fréquentation des commerces imputable aux attentats de 2015 sur le territoire national.

Chiffre d'affaires:

Comme ci-avant indiqué, notre chiffre d'affaires 2015 a été porté à la somme de 9.013 K€ euros hors taxes soit une augmentation de 28 % par rapport à l'exercice précédent (7.040 K€ hors taxes en 2014).

Notre Chiffre d'Affaires réalisé à l'exportation représente toujours la majeure partie de notre Chiffre d'Affaires (65,23 % en 2015 contre 54,23 % en 2014).

Nos ventes à l'intérieur de la CEE ont augmenté de près de 42 % et nos ventes hors CEE ont quasiment doublé.

La part de notre Chiffre d'Affaires réalisé en FRANCE métropolitaine est resté stable (diminution de près de 1 % par rapport à l'exercice précédent) et celui généré dans les DOM TOM a augmenté (9,5 K€ en 2014 et 46 K€ en 2015).

Résultat d'exploitation – marge commerciale et niveau des achats de marchandises

Le résultat d'exploitation est revenu à un niveau positif. Il s'établit à la somme de 76.913 euros, pour un résultat d'exploitation en 2014, négatif, d'un montant de (721.108) €.

Notre marge commerciale s'est améliorée et s'établit à 2.850.355 € en 2015, contre 1.965.252 € en 2014. Elle représente près de 32 % de notre Chiffre d'Affaires (contre 28 % en 2014)

Le montant des achats de marchandises a encore fortement augmenté (de près de 19 %), pour s'établir à 7.120.656 € contre 5.975.224 € en 2014.

Valeur Ajoutée:

La Valeur Ajoutée a également augmenté au cours de l'exercice, s'élevant à 19,18 % du Chiffre d'Affaires en 2015, contre 12,36 % en 2014.

Excédent Brut d'Exploitation:

L'exercice 2015 fait apparaître un Excédent Brut d'exploitation d'un montant de 144.629 euros, contre un montant négatif en 2014 (679.040 euros).

L'Excédent Brut d'Exploitation représente en 2015, 1,60 % du Chiffre d'Affaires (alors que celui de 2014 représentait en valeur négative 9,65 % du Chiffre d'Affaires 2014).

Les frais de personnel correspondent en 2015, à 15,84% du Chiffre d'Affaire, contre 19,77% en 2014.

Produits et charges financières

Les charges financières 2015 (63 K€) représentent 0,69 % du Chiffre d'Affaires 2015. L'augmentation de ces charges par rapport à l'exercice 2014 s'explique notamment par la constitution d'une provision de 30.000 € constituée sur la créance de notre Société à l'égard de sa filiale SPACE MARKET et une autre provision de 8.000 € sur les titres de cette dernière société détenus par SIMO INTERNATIONAL.

Provision et charges exceptionnelles

Notre résultat exceptionnel comporte une charge exceptionnelle de 47.393 € correspondant à une indemnité que notre Société a du payer dans le cadre d'un contentieux commercial auquel notre société était partie en Italie. Ce contentieux étant maintenant terminé, la provision pour risques et charges d'un montant de 30.113 € qui avait été constitué, à fait l'objet d'une réintégration et cette dernière somme figure donc en produit exceptionnel.

Résultat:

En tenant compte du total de nos produits pour un montant de 9.396 K€ (dont 9.147 K€ de produits d'exploitation) et des diverses charges pour un montant total de 9.202 K€ (dont charges d'exploitation pour 9.070 K€), **le résultat net de la société au titre de l'exercice 2015 représente un bénéfice de 194.717 euros.**

1.2. EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SOCIETE. PERSPECTIVES D'AVENIR. SITUATION D'ENDETTEMENT.

Orientation sur 2016 :

La reconstitution de nos stocks en 2014 et 2015, qui a amputé une partie de notre trésorerie, devrait nous permettre de poursuivre l'augmentation de notre Chiffre d'Affaires.

Nous espérons continuer à bénéficier en 2016, de l'impact du championnat d'Europe de football.

Nous avons également bon espoir de bénéficier des retombées du nouveau site internet (www.brands-expert.com) de notre filiale SPACE MARKET (qui devrait être accessible au public au cours du deuxième trimestre 2016), dont nous détenons désormais 90 % du capital.

Nous continuons à rester à l'affût des opportunités d'achat de surstocks en fin de série auprès des grandes marques.

Principaux risques et incertitudes :

Nous n'identifions aucun véritable risque particulier hormis les aléas normaux de notre activité et la conjoncture économique difficile.

Gestion des risques financiers :

La légèreté capitalistique de l'activité de négoce se traduit par un haut de bilan solide, les capitaux propres représentant près de 15 fois les immobilisations. Ce ratio qui n'était que de 2 en 2008 et 8 en 2012. Notre trésorerie nette était de 505.748 euros au 31 décembre 2015 (contre 649.430 € au 31 décembre 2014). Malgré cette diminution du niveau de notre trésorerie qui a toutefois permis la reconstitution de nos stocks, les ressources à long terme permettent ainsi de financer le besoin en fonds de roulement, lequel représente l'essentiel du bilan.

- Les stocks acquis auprès des marques et non encore vendus constituent l'actif principal. Ils ont représenté en valeur brute entre 50% et 72,8% de l'actif du bilan sur les 10 dernières années, ou 7 à 8 mois de chiffre d'affaires.

- Les risques pesant sur les stocks sont la contrepartie des excellentes conditions d'achat de SIMO INTERNATIONAL. Ainsi en 2015, la provision pour dépréciation des stocks a représenté 7,36 % des stocks bruts (contre 8,13 % en 2014).

- Les créances commerciales hors factoring (pour un montant total de 430 K€) demeurent faibles et représentent environ 16 jours de chiffre d'affaires TTC (calculés sur 365 jours), en raison du règlement comptant des clients et de l'utilisation d'une société d'affacturage. Elles ont des échéances inférieures à 12 mois et sont valorisées à leur valeur nominale. Celles qui présentent des incertitudes quant à leur recouvrement font l'objet d'une dépréciation.

Par ailleurs pour se couvrir de tous risques client à l'exportation, le recouvrement auprès des clients est réalisé directement par la société avant toute livraison.

Les ventes en FRANCE ne sont réalisées qu'après un agrément donné par la SFAC et sont systématiquement cédées à un Factor ou bien recouvrées avant toute livraison.

- De la même façon la société paie rapidement ses fournisseurs et les passifs d'exploitation sont limités à moins de 25 % du bilan depuis quelques années.

- s'agissant de la trésorerie, cette dernière comprend les liquidités en comptes courants bancaires.

Situation d'endettement :

La situation d'endettement de la société au 31 décembre 2015 est la suivante :

- dettes totales (hors comptes de régularisation)/ chiffre d'affaires : 32,27 %
- dettes totales (hors comptes de régularisation)/ capitaux propres : 59,15 %

Le coût global des dettes hors comptes de régularisation (frais financiers / dettes totales) : 2,18 %.

1.3. EVENEMENTS D'IMPORTANCE SIGNIFICATIVE INTERVENUS POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE

Aucun évènement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture.

1.4. MODIFICATIONS DE PRESENTATION DES COMPTES ET DES METHODES D'EVALUATION

Les comptes au 31 décembre 2015 sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28) et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Aucun changement notable de méthode d'évaluation et aucun changement notable de présentation des comptes ne sont intervenus.

1.5. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT.

NEANT

1.6. ACTIVITES ET RESULTATS PAR BRANCHES D'ACTIVITE DES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES

Nous vous rappelons tout d'abord que depuis le 24 juin 2015, la participation de notre société au capital de sa filiale SPACE MARKET, a été portée de 80 à 90 %.

Par ailleurs cette dernière va ouvrir au cours du deuxième trimestre 2016, un nouveau site internet (www.brands-expert.com).

Au 31 décembre 2015, le capital de SPACE MARKET s'établissait à 80.000 €.

La société SPACE MARKET a réalisé au titre de l'exercice clos le 31.12.2015, un Chiffre d'Affaires de 358.612 €, un déficit de (81.229) euros et dispose de capitaux propres déficitaires pour un montant de (340.257) €.

Le Chiffre d'Affaires réalisé par SPACE MARKET en 2015 (358 K€) a diminué de près de 42 % par rapport à celui de 2014 (622 K€).

Néanmoins, malgré cette baisse de Chiffre d'Affaires, SPACE MARKET a limité son déficit par rapport aux exercices antérieurs 2014 (négatif de 188 K€) et 2013 (négatif de 146 K€).

Ces résultats ont conduits la société SIMO INTERNATIONAL à provisionner en 2013 et 2015, à 100 % les titres de participation de SPACE MARKET (provision de 72 K€) ainsi que la créance de compte-courant détenue à l'encontre de cette dernière (275 K€).

Il convient néanmoins de relever que la société SPACE MARKET a généré en 2015 pour la société SIMO INTERNATIONAL, des flux positifs :

- achats de marchandises à SIMO INTERNATIONAL pour un montant de 142 K€ (198 K€ en 2014) ;
- versement de mangements fees pour un montant de 67 K€ en 2015 (110 K€ en 2014).

Enfin au 31.12.2015, notre Société disposait également, d'une créance commercial à l'égard de SPACE MARKET de 281 K€, non provisionnée au regard d'une part de la qualité et du montant des stocks détenus par SPACE MARKET à fin 2015, et d'autre part aux nouvelles perspectives de développement de l'activité et de réduction des coûts d'exploitation.

1.7. DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

Conformément aux dispositions de l'article L 441-6-1 du Code de Commerce, il a été indiqué ci-dessus des informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de notre Société.

DELAIS MOYENS FOURNISSEURS		
Solde fournisseurs au 31/12/2015	1.126.637	
Total achats HT	8.250.140	
Total TVA déductible	408.826	
Total Achats TTC	8.658.966	
Délais moyens	47	Soit 47 jours

DELAIS MOYENS CLIENTS		
Solde clients au 31/12/2015	1.521.850	
Total Chiffres d'affaires HT	9.013.762	
Total TVA collectée	629.240	
Total Chiffres d'affaires TTC	9.643.002	
Délais moyens	57	Soit 57 jours

2. INFORMATIONS D'ORDRE JURIDIQUE

2.1. MANDATS VENANT A EXPIRATION.

2.1.1. CONSEIL DE SURVEILLANCE : Les mandats de **Monsieur Pierre GORAL, Madame Alice GORAL et Monsieur Charles SFEZ**, membres du Conseil de surveillance, n'arrivent pas à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

2.1.2. DIRECTOIRE : Les mandats de membre du Directoire, de **Monsieur Stéphane Goral et Laurence Goral**, n'arrivent pas à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015..

2.1.3. COMMISSAIRES AUX COMPTES : Aucun mandat n'arrive à expiration

2.2. CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous demandons, conformément aux dispositions du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à l'article L 225-86 du même Code et conclues au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisées par le Conseil de surveillance.

Les conventions en cause vous seront relatées lors de la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes qui en a été dûment informé.

2.3. PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES OU PRISES DE CONTROLE

NEANT

2.4. AVIS DONNE A UNE AUTRE SOCIETE PAR ACTION QUE LA SOCIETE DETIENT PLUS DE 10 % DE SON CAPITAL

NEANT

2.5. PARTICIPATIONS RECIPROQUES. ALIENATIONS D' ACTIONS INTERVENUES A L'EFFET DE REGULARISER LES PARTICIPATIONS CROISEES

2.5.1. PARTICIPATIONS RECIPROQUES : NEANT

2.5.2. ALIENATIONS D' ACTIONS INTERVENUES A L'EFFET DE REGULARISER LES PARTICIPATIONS CROISEES : NEANT

2.6. OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS

NEANT

2.7. PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS (L.225-184 DU CODE DE COMMERCE)

NEANT

2.8. OPERATIONS D'ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS (L.225-197-4 ALINEA 1 DU CODE DE COMMERCE)

NEANT

2.9. ACTIONS D'AUTOCONTROLE

NEANT

2.10. INFORMATIONS SUR LES CHARGES NON FISCALEMENT DEDUCTIBLES

2.10.1. DEPENSES SOMPTUAIRES (ARTICLES 223 QUATER ET 39-4 C.G.I).

2.10.1.1. *AMORTISSEMENTS EXCEDENTAIRES ET AUTRES
AMORTISSEMENTS NON DEDUCTIBLES :* 16.547 €

2.10.1.2. *AUTRES CHARGES ET DEPENSES SOMPTUAIRES :* NEANT

2.10.2. REINTEGRATIONS DE FRAIS GENERAUX (ARTICLES 223 QUINQUIES ET 39-5 C.G.I) :

Des provisions et charges à payer non déductibles ont été réintégrées au résultat pour un montant de 12.725 €.

2.11. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

NEANT

2.12. ACQUISITION D'ACTIONS EN VUE DE LES ATTRIBUER AUX SALARIES DANS LE CADRE DE L'INTERESSEMENT DU PERSONNEL AUX FRUITS DE L'EXPANSION DE L'ENTREPRISE

NEANT

2.13. MONTANT DES DIVIDENDES ET DES ABATTEMENTS (VISES A L'ARTICLE 158-3 2° DU CODE GENERAL DES IMPOTS) DES TROIS EXERCICES PRECEDENTS (ARTICLE 243 BIS C.G.I)

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est indiqué dans le tableau ci-dessous le montant des dividendes distribués au titre des 3 derniers exercices ainsi que la ventilation du montant des dividendes distribués selon que ce dividende distribué ouvre droit pour les personnes physiques à l'abattement de 40% prévu par l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts, pour le calcul de l'impôt sur le revenu du bénéficiaire :

Année de distribution	Distribution globale	Abattement de 40 %	Sans abattement
2013	480.000 €	Sur la totalité du montant distribué, soit 0,15 € par action	
2014	320.000	Sur la totalité du montant distribué, soit 0,10 € par action	
2015	320.000	Sur la totalité du montant distribué, soit 0,10 € par action	

2.14. JETONS DE PRESENCE.

- PROPOSITION D'ALLOCATION DE JETONS DE PRESENCE : NON
- MONTANT DES JETONS DE PRESENCE : NEANT

2.15. CUMUL DES MANDATS

ADMINISTRATEURS CONCERNES	SOCIETE	FONCTION EXERCEE
MONSIEUR CHARLES SFEZ	DEPOT BINGO	Membre du Conseil de surveillance
MONSIEUR STEPHANE GORAL	NEANT	NEANT
MONSIEUR PIERRE GORAL	NEANT	NEANT
MADAME LAURENCE GORAL	NEANT	NEANT
MADAME ALICE GORAL	NEANT	NEANT

2.16. ETAT DES DELEGATIONS DE COMPETENCE (EN COURS DE VALIDITE) ACCORDEES AU DIRECTOIRE DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL ET UTILISATION DE CES DELEGATIONS AU COURS DE L'EXERCICE

NEANT

2.17. REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Monsieur Pierre GORAL, Président du Conseil de Surveillance :

- VERSEE PAR LA SOCIETE Rémunération annuelle totale : 54.888 €
 - dont rémunération mensuelle : 4.574 € soit 54.888 € annuelle
 - dont primes : néant
 - dont avantage en nature : néant

- VERSEE PAR SOCIETE CONTROLEE Rémunération : néant
Avantage en nature : néant

Monsieur Charles SFEZ, membre du Conseil de Surveillance :

- VERSEE PAR LA SOCIETE Rémunération annuelle totale : néant
Avantage en nature : néant

- VERSEE PAR SOCIETE CONTROLEE Rémunération : néant
Avantage en nature : néant

Madame Alice GORAL, membre du Conseil de Surveillance :

- VERSEE PAR LA SOCIETE Rémunération annuelle totale : néant
Avantage en nature : néant

- VERSEE PAR SOCIETE CONTROLEE Rémunération : néant
Avantage en nature : néant

Monsieur Stéphane GORAL, Président du Directoire, au titre de son contrat de travail :

- VERSEE PAR LA SOCIETE Rémunération annuelle totale : 164.083 €
 - dont rémunération mensuelle : 6.836 € soit 82.032 € annuelle
 - dont primes : 74.000 €
 - dont avantage en nature : 8.051 €

- VERSEE PAR SOCIETE CONTROLEE Rémunération : néant
Avantage en nature : néant

Madame Laurence GORAL, Membre du Directoire, au titre de son contrat de travail :

- | | |
|--------------------------------|--|
| - VERSEE PAR LA SOCIETE | Rémunération annuelle totale : 21.917 €
- dont rémunération mensuelle : 1.826,44 € soit 21.917 € annuelle
- dont primes : néant
- dont avantage en nature : néant |
| - VERSEE PAR SOCIETE CONTROLEE | Rémunération : néant
Avantage en nature : néant |

2.18. ENGAGEMENTS DE TOUTES NATURES PRIS PAR LA SOCIETE AU BENEFICE DES MANDATAIRES SOCIAUX CORRESPONDANT A DES ELEMENTS DE REMUNERATION, DES INDEMNITES OU DES AVANTAGES DUS OU SUSCEPTIBLES D'ETRE DUS A RAISON DE LA PRISE, DE LA CESSATION OU DU CHANGEMENT DE CES FONCTIONS OU POSTERIEUREMENT A CELLES-CI (L.225-102-1 AL.3)

NEANT

2.19. PRISE EN COMPTE PAR LA SOCIETE DES CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE SON ACTIVITE (L.225-102-1)

NEANT

3. PROPOSITION D'APPROBATION DES COMPTES ET D'AFFECTION DU RESULTAT

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 194.717 euros, de l'affecter de la manière suivante et de décider la distribution de dividendes suivante:

MONTANT ET ORIGINE DES SOMMES A AFFECTER	AFFECTATIONS PROPOSEES ET POSTES CONCERNES
RESULTAT NET BENEFICE 194.717 €	<u>DOTATIONS AUX POSTES DE RESERVES</u> RESERVE LEGALE AUTRES RESERVES RESERVES REGLEMENTEES REPORT A NOUVEAU
<u>AUTRES PRELEVEMENTS COMPLEMENTAIRES</u> SUR PRIME SUR AUTRES RESERVES 125.283 € SUR REPORT A NOUVEAU ANTERIEUR	<u>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u> DIVIDENDE BRUT GLOBAL 320.000 €
TOTAL 320.000 €	TOTAL 320.000 €

Le dividende brut par action serait de 0,10 €.

La société distributrice de ce dividende est obligatoirement tenue de prélever à la source sur le dividende revenant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, les sommes suivantes :

- en application des dispositions de l'article L 136-7-1, 2^e et 4^e alinéas du Code de la Sécurité Sociale, les contributions sociales sont retenues à la source (au taux de 15,5 %) ;
- en application des dispositions de l'article 117 quater du Code Général des Impôts, un prélèvement non libératoire dont le taux est de 21 %, hors contributions sociales, est appliqué aux dividendes bruts. Ce dernier prélèvement constitue un acompte d'impôt sur le revenu et est imputable par le bénéficiaire du dividende, sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au titre de laquelle il a été opéré.

Il est précisé s'agissant de ce dernier prélèvement visé à l'article 117 quater du Code Général des Impôts :

- qu'il n'est pas applicable, sous certaines conditions, aux revenus afférents à des titres détenus dans un PEA ;

- que le bénéficiaire du dividende, peut, sous certaines conditions, demander à être dispensé de ce prélèvement, en adressant à la société distributrice, une attestation sur l'honneur (CGI art. 242 quater) par laquelle le bénéficiaire indique à la société que son revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition établi au titre des revenus de l'avant-dernière année précédant le paiement, est inférieur selon le cas à 50.000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 €(contribuables soumis à imposition commune). Cette demande de dispense doit être formulée auprès de la société distributrice, sous la responsabilité du contribuable (et sous peine de sanctions en cas de déclaration inexacte), au plus tard le 30 novembre de l'année précédent celle du versement.

En **conclusion**, la situation fiscale résultant de ces dividendes est résumée comme suit :

1. Personnes morales

Dividende brut par action	Dividende net à percevoir par action
0,10 €	0,10 €

2. Personnes physiques

2.1.En l'absence de dispense du prélèvement prévu à l'article 117 quater du CGI

Dividende brut par action	Retenue à la source de la CSG-CRDS	Prélèvement Fiscal 21 %	Dividende net à percevoir par action
0,10 €	0,0155 €	0,021 €	0,0635 €

2.2.Avec dispense du prélèvement prévu à l'article 117 quater du CGI

Dividende brut par action	Retenue à la source de la CSG-CRDS	Dividende net à percevoir par action
0,10 €	0,0155 €	0,0845 €

Le paiement des dividendes serait effectué à compter de la date de la prochaine Assemblée Générale.

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est indiqué dans le tableau ci-dessous le montant des dividendes distribués au titre des 3 derniers exercices ainsi que la ventilation du montant des dividendes distribués selon que ce dividende distribué ouvre droit pour les personnes physiques à l'abattement de 40 % prévu par l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts, pour le calcul de l'impôt sur le revenu du bénéficiaire :

Année de distribution	Distribution globale	Abattement de 40 %	Sans abattement
2013	480.000 €	Sur la totalité du montant distribué, soit 0,15 € par action	
2014	320.000	Sur la totalité du montant distribué, soit 0,10 € par action	
2015	320.000	Sur la totalité du montant distribué, soit 0,10 € par action	

Nous vous remercions de votre présence à cette Assemblée et nous vous prions d'adopter les résolutions qui vont être soumises à votre approbation et dont le texte est déposé au siège social en annexe au présent rapport.

Le Directoire

SIMO INTERNATIONAL

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance

Au capital de 1.600.000 euros

Siège Social : 7/9 route des Champs Fourgons - 92230 GENNEVILLIERS

SIREN 331 692 665 RCS NANTERRE

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : SIMO INTERNATIONAL

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2

Adresse de l'entreprise 7&9 Route des Champs Fourgons 92230 GENNEVILLIERS

Durée de l'exercice précédent * 1 2

Numéro SIRET* 3 3 1 6 9 2 6 6 5 0 0 0 6 9

Néant *

				Exercice N clos le,	
				3	1
				1	2
				0	1
				5	
				Net	
		Brut		Amortissements, provisions	
		1		2	
				3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	10 200	AG	10 200
	Fonds commercial (1)	AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	70 169	AS	65 941
	Autres immobilisations corporelles	AT	862 674	AU	696 802
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU	72 000	CV	72 000
	Créances rattachées à des participations	BB	274 799	BC	274 799
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières *	BH	155 118	BI	
TOTAL (II)	BJ	1 444 961	BK	1 119 742	325 219
STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT	5 717 955	BU	420 987
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	1 833	BW	
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 521 850	BY	1 521 850
	Autres créances (3)	BZ	167 671	CA	167 671
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:	CD		CE	
	Disponibilités	CF	505 748	CG	505 748
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	34 509	CI	34 509
	TOTAL (III)	CJ	7 949 566	CK	420 987
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
Écarts de conversion actif * (VI)	CN	398			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	9 394 925	IA	1 540 729	7 854 196

Renvois : (1) Dont droit au bail :

(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes

CP

(3) Part à plus d'un an :

CR

Clause de réserve de propriété : *

Immobilisations :

Stocks :

Créances :

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise SIMO INTERNATIONAL

Néant *

Exercice N

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ... 1 600 000)	DA	1 600 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	160 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	2 962 667
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	194 717
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	4 917 384
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM
Avances conditionnées		DN	
TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	398
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	398
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	380 818
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	37 733
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 126 637
	Dettes fiscales et sociales	DY	270 161
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	1 078
	Autres dettes	EA	1 092 081
Compte régul.	EB	27 057	
	EC	2 935 564	
	ED	850	
	EE	7 854 196	
	EB		
	EC		
	ED		
	EE		
	EF		
	EG	2 879 586	
	EH	345 921	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTES DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : SIMO INTERNATIONAL

Néant *

		Exercice N						
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	3 060 941	FB	5 879 101	FC	8 940 042	
	Production vendue	} biens *	FD		FE		FF	
			} services*	FG	73 720	FH		FI
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		3 134 661	FK	5 879 101	FL	9 013 762
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	132 739	
	Autres produits (1) (11)					FQ	650	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	9 147 151
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	7 120 656	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(964 938)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	7 689	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 121 794	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	156 243	
	Salaires et traitements*					FY	1 041 042	
	Charges sociales (10)					FZ	386 647	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	} - dotations aux amortissements*				GA	70 736
			} - dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	129 951
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)						GE	417
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	9 070 238	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	76 913	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)		GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)		GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	835	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	98 543	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	565	
	Différences positives de change					GN	87 847	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	187 790	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	39 233	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 733	
	Différences négatives de change					GS	22 452	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	63 417	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	124 373	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	201 286	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise		SIMO INTERNATIONAL		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	1 354
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	30 000
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	30 113
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	61 467
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	49 088
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	18 948
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	68 037
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(6 569)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	9 396 409
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	9 201 692
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	194 717
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières			HY	6 240
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	1 354
(3) Dont	- Crédit - bail mobilier *			HP	
	- Crédit - bail immobilier			HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	835
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	62 422
(9)	Dont transferts de charges			A1	37 231
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives			A6	
					obligatoires
				A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N	
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Amendes et pénalités				1 558	
Autres charges exceptionnelles				47 530	
Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés et mis au				18 948	
Produits des cessions des éléments d'actifs cédés					30 000
Reprise sur provisions pour risques et charges					30 113
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N	
				Charges antérieures	Produits antérieurs
Profits sur exercice antérieurs annulation dette fournis					1 354

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

RENVOIS

SIMO INTERNATIONAL

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance

Au capital de 1.600.000 euros

**Siège Social : 7/9 route des Champs Fourgons - 92230 GENNEVILLIERS
SIREN 331 692 665 RCS NANTERRE**

TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Résultats et autres éléments significatifs des cinq derniers exercices
(Art. 133, 135 et 148 du décret sur les sociétés commerciales et arrêté du 27.4.82)

RUBRIQUES	ANNEES	2011	2012	2013	2014	2015
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE						
Capital social		1 600 000	1 600 000	1 600 000	1 600 000	1 600 000
Nombre d'actions ordinaires existantes		3 200 000	3 200 000	3 200 000	3 200 000	3 200 000
Nombre d'obligations convertibles en actions						
OPERATIONS ET RESULTATS						
Chiffre d'affaires hors taxes		7 416 359	9 195 849	7 770 530	7 040 147	9 013 762
Résultat avant impôts, participation, dot.amortissements		(76 289)	602 152	(246 288)	(480 238)	308 450
Impôts sur les bénéfices		(165 089)	291 279	106 396	0	0
Participation des salariés						
Résultat après impôts, participation, dot.amortissements		(478 321)	646 121	166 232	(538 799)	194 717
Résultat distribué		320 000	480 000	320 000	320 000	(*)
RESULTATS PAR ACTION						
Résultat après impôts, participation, avant dot.amortiss.		0,03	0,10	(0,11)	(0,15)	0,10
Résultat après impôts, participation, dot.amortiss. et pro		(0,15)	0,20	0,05	(0,17)	0,06
Dividende attribué à chaque action		0,10	0,15	0,10	0,10	(*)
PERSONNEL						
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice		30	27	26	25	22
Montant de la masse salariale de l'exercice		1 062 858	1 049 645	994 307	1 012 017	1 041 042
Montant des sommes versées au titre des charges sociales c		417 114	414 755	402 241	409 808	411 385

(*) Assemblée générale non réunie

SIMO INTERNATIONAL

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance

Au capital de 1.600.000 euros

Siège Social : 7/9 route des Champs Fourgons - 92230 GENNEVILLIERS

SIREN 331 692 665 RCS NANTERRE

FILIALES ET PARTICIPATIONS

SIMO INTERNATIONAL

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance

Au capital de 1.600.000 euros

Siège Social : 7/9 route des Champs Fourgons - 92230 GENNEVILLIERS

SIREN 331 692 665 RCS NANTERRE

FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31.12.2015

Au 31 décembre 2015, SIMO INTERNATIONAL détient 90 % du capital de la Société SPACE MARKET, Société par actions simplifiée au capital de 80.000 euros, dont le siège social est situé 7/9, rue des Champs Fourgons – 92230 GENNEVILLIERS, identifiée au SIREN sous le numéro 530 505 320 RCS NANTERRE.

SIMO INTERNATIONAL

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 1.600.000 euros

Siège Social : 7/9 route des Champs Fourgons - 92230 GENNEVILLIERS

SIREN B 331 692 665 RCS NANTERRE 2005 B 03804

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE CONTROLE INTERNE ET SUR LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE DIRECTION

Conformément aux dispositions des articles L.225-37 et L.225-68 du Code de Commerce, nous faisons un rapport sur le contrôle interne de la Société et le fonctionnement de ses organes de direction.

I. CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Composition du capital social

Le capital de la société est détenu à 85 % par la famille GORAL et à 15 % par divers actionnaires minoritaires (institutionnels et public).

La composition du Conseil de Surveillance tient compte de l'existence de cet actionnaire de référence.

Composition du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est composé de 3 membres. La durée du mandat des membres du Conseil de Surveillance est de six années.

Les principales qualités attendues d'un membre du Conseil de Surveillance sont l'expérience de l'entreprise, l'engagement personnel dans les travaux du Conseil, la compréhension du monde économique et financier, la capacité de travailler en commun dans le respect mutuel des opinions, le courage d'affirmer une position éventuellement minoritaire, le sens des responsabilités à l'égard des actionnaires et des autres parties prenantes, l'intégrité.

A. Conditions de préparation des travaux du Conseil de Surveillance

Les travaux du Conseil sont préparés par le Président du Conseil de Surveillance.

Le Président du Conseil de Surveillance :

- arrête les documents préparés par les services internes à l'entreprise,
- s'assure que le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la société par le Directoire
- organise et dirige les travaux du Conseil de Surveillance,
- s'assure que les membres du Conseil de Surveillance sont en mesure de remplir leur mission et veille notamment à ce qu'ils disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission,

Le Conseil de surveillance n'est pas assisté de comités.

B. Conditions d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance :

Le Président du Conseil de Surveillance organise les travaux du Conseil dont le fonctionnement n'est pas régi par un Règlement intérieur. Aux rendez-vous obligatoires du Conseil (arrêté des comptes annuels et semestriels présentés par le Directoire) s'ajoutent les séances dont la tenue est justifiée par la marche des affaires.

1. les réunions du Conseil et la participation aux séances :

En 2015, le Conseil de Surveillance s'est réuni plusieurs fois, sur convocation du Président.

Le taux de participation s'est élevé en 2015 à 100 %. Les séances du Conseil de Surveillance ont été présidées par le Président.

2. les comptes-rendus de séance :

Le procès-verbal de chaque réunion est soumis par le Président à l'approbation du Conseil suivant. Il est retranscrit dans les registres des procès-verbaux après signature du Président et d'un membre du conseil de surveillance.

3. l'information du Conseil :

A l'occasion des séances du Conseil de Surveillance : les membres du Conseil reçoivent tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission. Hors séances du Conseil de Surveillance, les membres du Conseil reçoivent régulièrement toutes les informations importantes concernant la société.

C. Restrictions apportées aux pouvoirs du Président du Directoire et Directeurs Généraux :

Les pouvoirs du Président du Directoire ne font l'objet d'aucune limitation statutaire, ni d'aucune limitation par le Conseil.

Aucun Directeur Général n'existe au sein de la société.

II. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

« L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Cependant, comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés ».

La société applique les procédures dont les principales caractéristiques sont résumées ci-dessous.

C'est pourquoi le contrôle interne en place au sein de la Société repose sur les fondements principaux suivants :

- la reconnaissance de la pleine responsabilité des directeurs de chaque département,
- un système de reporting financier régulier,
- une revue régulière et une revue ponctuelle de points définis dans des cadres formalisés ou ponctuels,

tout en privilégiant les critères suivants :

- un critère de réactivité, afin d'accompagner l'autonomie de chaque département dans la gestion de leurs affaires,
- un critère de souplesse pour que les directeurs exercent pleinement leurs responsabilités,
- un critère de simplicité afin que le processus de contrôle interne reste adapté à la taille des entreprises composant le Groupe.

Le contrôle interne mis en place au sein de la société s'inscrit dans le cadre ainsi décrit :

A. Les acteurs privilégiés du contrôle interne

Les acteurs privilégiés du contrôle interne sont :

- Le Conseil de Surveillance,
- Le Directoire.

B. Les outils privilégiés du contrôle interne

Le contrôle interne, fondé sur l'autonomie des directeurs de département et la responsabilité, repose sur la mise en place de :

- 1) procédures internes de contrôle et d'autorisation,
- 2) procédures externes de contrôle.

1. les procédures internes de contrôle et d'autorisation

1.1. la mise en place de programmes de contrôle au niveau de la Direction :

- 1.1.1 Des comptes rendus de situations financières sont élaborés, trimestriellement, sur le chiffre d'affaires, la trésorerie et la marge, par la direction financière.
- 1.1.2 La société a mis en place, depuis plusieurs années, un logiciel qui assure la gestion des stocks, ainsi que le suivi des achats et des ventes.
- 1.1.3 Des réunions d'analyse et d'évaluation sont organisées avec les directeurs de chaque département. Ces Réunions hebdomadaires permettent le suivi et le contrôle de l'ensemble des opérations en cours, pour validation par le Président du Directoire.
- 1.1.4 La société organise des réunions d'analyse et d'évaluation sur tout sujet méritant une intervention ponctuelle.
- 1.1.5 La société assure, dans le cadre de sa direction juridique :
 - le traitement des dossiers et/ou contentieux de la société susceptibles de générer des risques significatifs,
 - l'assistance juridique de la société.

1.2. la mise en place de procédures de contrôle au niveau opérationnel :

Dans chaque département, le contrôle interne est effectué au moyen de méthodes adéquates définies par le Directoire et assuré par chaque directeur. Les directeurs suivent des procédures d'autorisations, ainsi que des obligations en matière de régularité des reporting d'informations d'état d'avancement.

Par ailleurs nous vous informons qu'en application du règlement CE 1606/2002 du 19 juillet 2002, nous avons mis en place depuis le 1^{er} janvier 2005, les normes comptables nouvelles IFRS.

2. Procédures externes de contrôle

2.1. Le Commissaire aux Comptes : il a une mission permanente et indépendante de vérifier les valeurs et documents comptables de la société, de contrôler la conformité de la comptabilité aux règles en vigueur, ainsi que de vérifier la concordance avec les comptes annuels et la sincérité des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes de la société.

La société est dotée de Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant, conformément à la législation qui lui est applicable.

2.2. Les prestataires extérieurs spécialisés : la société ou ses filiales se réservent par ailleurs le recours ponctuel à des prestataires extérieurs spécialisés.

Le Président du Conseil de Surveillance

SIMO INTERNATIONAL

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 1.600.000 euros
Siège Social : 7/9 route des Champs Fourgons - 92230 GENNEVILLIERS
SIREN B 331 692 665 RCS NANTERRE 2005 B 03804

DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS

(Art. R225-88 du Code de commerce)

Je soussigné : **NOM**.....

Prénoms.....

Adresse.....

.....

Adresse électronique.....

Propriétaire de ACTION(S) de la société SIMO INTERNATIONAL

demande l'envoi des documents et renseignements concernant l'Assemblée générale mixte du **23 juin 2016**, tels qu'ils sont visés par l'article R225-83 du Code de commerce sur les sociétés commerciales au format suivant :

- papier
- fichiers électroniques à l'adresse mail indiquée ci-dessus

Fait à, le.....

Signature

NOTA : Les actionnaires titulaires de **titres nominatifs** peuvent, par une demande unique, obtenir de la société l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R225-81 et R225-83 du Code de commerce à l'occasion de chacune des assemblées d'actionnaires ultérieures.